

BALLAISON



Procès verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 16 janvier 2024

Ouverture de la séance à 20 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. LAGALISSE Clément, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane, M. CARTILLIER Antoine, Mme LOUBET Chantal et M. UGO Alexandre

ABSENT(E)S :

EXCUSÉ(E)S :

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR : M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie

Désignation d'un secrétaire de séance : M. UGO Alexandre

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 16 janvier 2024

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE			
Opérations réelles			
PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses prévues	0	0	0
Dépenses réalisées	15 550	0	15 550
soit en %			
Recettes prévues	0	0	0
Recettes réalisées	0	0	0
soit en %			
Excédent			
Déficit	-15 550		-15 550
2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT			
Emprunts prévus pour l'exercice en cours			0
Solde du programme d'emprunt de l'exercice précédent (K)			0
Capital d'emprunt restant dû au 01/01/2023			120 662
Total des emprunts prévus budgétairement			0
Total EPF 74 (portage foncier)			0
EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2024			
Objet	capital	intérêts	frais dossier
Voirie Marcorens	47 983	11 228	2037
Construction Mairie	70 221	13 180	2027
Terrain football	74 662	3 606	2023
EPF Aslam	55 604		10021
EPF Michel	26 953		8741
Total	275 423	28 014	10021
Dernière échéance			
Ligne de Trésorerie LTI doit être rembourser au plus tard le 31/12/2024			
Avance de trésorerie autorisée			500 000
Avance de trésorerie en cours (capital avancé non remboursé)			300 000
Cumul des intérêts versés pour avance de trésorerie			0
3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)			
	Prévues	Réalisées	%
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	0	0	
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	0	0	
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	0	0	
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	0	0	
Total	0	0	
3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES			
	Prévues	Réalisées	%
52 RD 20	0	0	
62 Construction groupe scolaire et annexes	0	0	
63 Accessibilité les bâtiments communaux	0	0	
	0	0	
7. MONTANT DE LA TRESORERIE :			
			188 100,00 €

Changement Important depuis le mois dernier		
Remboursement LTI au 31/12/2023		500 000
LTI déblocage au 02/01/2024		300 000
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)		
SUBVENTIONS PREVUES		0
SUBVENTIONS REALISEES		0
Taux de réalisation		
FCTVA & TAXE AMENAGEMENT		
Prévisions		0
Réalisations FCTVA		0
Réalisations Taxe aménagement		0
Taux de réalisation		
6. MASSE SALARIALE Mois en-cours		
Effectif titulaire		11
Effectif non titulaire		8
Effectif total		19
Dispo		1
Arrêt longue maladie CLD (12/21)		0
Arrêt accident de travail		1
Arrêt maladie		0
Congé parental		2
Effectif total		4
Chap 012	Prévu	0
	Réalisé	0
	Tx de réalisation	
	Disponible	0
	% moyen	
	Réalisé	0
	% réalisé	
	Disponible	
Janvier		0
Février		0
Mars		0
Avril		0
Mai		0
Juin		0
Juillet		0
Août		0
Septembre		0
Octobre		0
Novembre		0
Décembre		0
		0

- **Délibération - Vote des subventions aux associations pour l'année 2024 – Complément à la délibération n°2 du 12 décembre 2023**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente les demandes de la DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale), de l'amicale des sapeurs-pompiers de Ballaison et propose également de verser une subvention aux jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Chablais à l'occasion des 50 ans de la section de Douvaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ALLOUE** les sommes suivantes au titre des subventions versées pour l'année 2024 :
 - 50 € à la DDEN,
 - 150 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Ballaison,
 - 150 € aux jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Chablais à l'occasion des 50 ans de la section de Douvaine,
- **DIT** que ces sommes s'ajoutent au montant voté dans la délibération n°2 du 12/12/2023.
- **Délibération – Budget principal – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 : **1 584 623 €** (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, le montant autorisable (25 %) s'élève à : **396 155,75 €**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessous, jusqu'au vote du budget 2024 :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	1 125,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	3 880,50 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	69 211,25 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	301 299,75 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	20 639,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessus jusqu'au vote du Budget Primitif 2024.
- **Délibération – Avenant à la convention d'autorisation de voirie de financement et d'entretien – Travaux de sécurisation et de création d'un trottoir – RD20**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de sécurisation et de création d'un trottoir sur la RD20 – Route des Voiron, et pour définir les modalités techniques et administratives, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien, a été signée avec le département, le 2 août dernier.

Un avenant à la convention a dû être pris afin de modifier le descriptif de l'aménagement en ajoutant la mise en place des dispositifs de ralentissement de type coussins lyonnais en béton accompagnés de la signalisation réglementaire. L'avenant modifie les articles 2 et 13 de la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant à la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien concernant les travaux de sécurisation et de création d'un trottoir – RD20,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

MARCHES PUBLICS

- **Information – Renouvellement du marché entretien de la voirie**

Le marché public – entretien de la voirie arrivant à son terme, une nouvelle consultation va être lancée.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprises C2i qui aura pour mission de rédiger les pièces, d'analyser les offres et d'assurer la gestion administrative et technique du marché.

ADMINISTRATION GENERALE

Néant

RESSOURCES HUMAINES

- **Information sur le personnel communal**

L'ATSEM en arrêt maladie jusqu'au 7 janvier, a repris son poste lors de la rentrée du 8 janvier.

La seconde ATSEM, en congé parental, reprendra son poste le 4 mars prochain.

AFFAIRES SOCIALES

- **Information sur le projet de construction de logements aidés – Route des Voirons**

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée la synthèse établie par Thonon agglomération concernant les projets reçus. Une réunion sera fixée prochainement pour étudier les deux projets et choisir le bailleur.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- **Information – Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire**

Les offres sont actuellement analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Des demandes de précisions sur les offres reçues ont été envoyées aux entreprises. Les réponses sont attendues pour le jeudi 18 janvier 2024. Elles permettront d'affiner l'analyse.

La commission d'appel d'offres se réunira lundi 22 janvier à 16h30, pour l'attribution aux entreprises. En fonction des montants et des offres présentées, certains lots pourront être déclarés infructueux, ce qui nécessitera de relancer une consultation.

AFFAIRES JURIDIQUES

- **Information – Recours contre la construction du groupe scolaire**

Suite au rejet du recours gracieux, le tribunal administratif de Grenoble a été saisi d'un recours contentieux, par la partie adverse, tendant à l'annulation du permis de construire autorisant la construction d'une école primaire, d'un restaurant scolaire, d'une salle de sport et d'une bibliothèque.

Afin de défendre les intérêts de la commune et de mettre en œuvre toutes les diligences utiles, dans le cadre de ce litige, une convention d'honoraires établie par le cabinet d'avocats Merotto a été signée par le Monsieur le Maire, en vertu de ses pouvoirs délégués par le Conseil municipal (Délibération n°6 du 26/05/2020).

Une décision du Maire a été prise, le 16 janvier 2024, actant la signature de ladite convention.

URBANISME ET CADRE DE VIE

- **Information – Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 16 janvier 2024**

1 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Certificat d'urbanisme (b) opérationnel : (dossier instruit par la commune) :

Dépôt le 07/11/2023 : CU 74 025 23 B0058 : M. CHAMBROT Jean-Claude, lieu-dit : « Gevret Nord », 46 chemin de la Tuilière, zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense, pas d'aléa naturel, pas de prescriptions. **Projet de logement de type chalet d'une surface de plancher de 98 m2, avec création d'un accès supplémentaire côté rue. Arrêté de refus émis le 19/12/2023, motif : demande non recevable d'un 2^{ème} accès pour le même terrain.**

Permis de construire :

Dépôt le 03/08/2023 : PC 74 025 23 B0016 : EARL INALP – M. SECHAUD Lucien, lieu-dit : « Petrage », 260 C route des Crapons, zone A : agricole dédiée aux activités agricoles. Extension d'une exploitation agricole : construction d'un bâtiment de traite, d'une nouvelle laiterie et d'un bureau, surface créée : 167,32 m². **Dossier instruit par Thonon Agglomération. Le pétitionnaire a déposé des pièces complémentaires le 16/10/2023. Arrêté d'accord émis le 22/12/2023.**

Dépôt le 09/11/2023 : PC 74 025 23 B0020 : M. POUILLARD Philippe, 400 route des Voiron, lieu-dit : « Derbet », zone A : agricole dédiée aux installations agricoles. **Réalisation de 4 serres démontables de type tunnel de 80 m x 5 m. Instruction effectuée par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 27/11/2023, déposées par le pétitionnaire le 11/12/2023. Ces pièces étant insuffisantes, le pétitionnaire a fourni un complément le 05/01/2024. Arrêté d'accord émis le 11/01/2024.**

Déclaration préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 12/06/2023 : DP 74 025 23 B0046 : M. ALKADI Sami, 898 A route du Salève, lieu-dit : « Champ Dunand », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat -espace résidentiel peu dense. **Construction d'une piscine de 32 m². Demande de pièces complémentaires reçues le 12/07/2023. Dépôt de ces pièces le 12/10/2023, qui étant insuffisantes ont motivé un refus tacite le 12/12/2023.**

Dépôt le 21/11/2023 : DP 74 025 23 B0079 : M. LATUILLIERE Olivier, 846 route du Salève, lieu-dit : « Champ Dunand », zone A : agricole dédiée aux activités agricoles. **Réalisation d'une piscine de 9m x 4m sans rejet aux réseaux d'eaux pluviales ou d'assainissement. Arrêté d'accord émis le 21/12/2023.**

Dépôt le 27/11/2023 : DP 74 025 23 B0080 : M. BERTRAND-ENCHE Marc, 125 chemin du Four, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Pose de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture. Arrêté d'accord émis le 14/12/2023.**

2- INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 19/12/2023 : DIA 74 025 23 B0029 : Maître LE GUILLOU Anne-sophie, notaire associée à DOUVAIN (74140), pour M. TACCHINI Roger, 533 route du Veigeret – Terrain non bâti, **partie en zone Ud** (pour environ 410 m²) : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense **et partie en zone Ap** : zone agricole présentant des enjeux paysagers (pour environ 655 m²). **Vente. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 05/01/2024.**

Dépôt le 28/12/2023 : DIA 74 025 23 B0030 : Maître CIRIOLO Lucie, notaire associée à BONS-EN-CHABLAIS (74890), pour M. SECHAUD Claude et Mme SECHAUD Maria, lieu-dit : « La Caserne », 213 chemin de la Caserne –**Partie en zone Ud** : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense et partie en zone A : zone agricole dédiée aux activités agricoles pour 30 m². **Vente. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 05/01/2024.**

Dépôt le 28/12/2023 : DIA 74 025 23 B0031 : Maître Edouard BIRRAUX, notaire à ANTHY-SUR-LEMAN (74200), pour M. Mme FERREIRA DOS SANTOS Nuno, lieu-dit : « Tennebrey », 243C chemin du Four, **zone Ud** : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Vente. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 05/01/2024.**

SECURITE

Néant

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Néant

FETES ET CEREMONIES

- **Cérémonie des vœux du Maire**

Les vœux du Maire se tiendront le vendredi 26 janvier à 19h, à la salle des fêtes.

- **Galette des aînés**

La galette des aînés organisée par le CCAS se déroulera samedi 20 janvier prochain.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission ENVIRONNEMENT**

Concernant la journée nature du 27 avril, plusieurs animations seront proposées :

- Intervention d'un apiculteur pour la fabrication de maisons à insectes,
- Diffusion du film vert intitulé « le suicide collectif »,
- Intervention de la LPO avec la fabrication de nichoirs et d'une activité sur la reconnaissance des oiseaux.

Le coût de l'ensemble de ces activités a été validé et s'élève à 750 €. Il a également été proposé de mettre en place une participation pour la fabrication des maisons à insectes.

Pour le printemps des coquelicots dont la journée nature fait partie, des affiches seront distribuées par Thonon Agglomération.

Une question a été posée concernant la possibilité d'installer un composteur dans le jardin partagé. Des renseignements vont être pris auprès de Thonon agglomération qui possède la compétence en la matière.

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Néant

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION**

Le site internet est en ligne depuis le début du mois.

Après vérification, le tirage pour l'Info Ballaison va être augmenté à 800 exemplaires. Une réflexion est en cours sur le maintien de l'Info Ballaison papier, sans le faire disparaître totalement (mise à disposition en mairie, liste des personnes intéressées ...).

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Lors d'un précédent Conseil municipal, il avait été évoqué d'ajouter de l'éclairage public à certains endroits de la commune. Après avoir déterminé les emplacements, il a été décidé de les ajouter au programme GER 2024 du Syane.

Certains conseillers évoquent des problèmes liés à la vitesse excessive des automobilistes sur les routes communales et des carrefours dangereux qui nécessitent une sécurisation. Pour ce qui est de la vitesse, il sera demandé à la police municipale de passer à des heures précises. Pour les intersections dangereuses, des balises seront installées par les services techniques.

- **Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT.**

Néant

- **Commission ANIMATION ET CULTURE.**

Néant.

INTERCOMMUNALITE

- **Pacte financier et fiscal de solidarité**

Après avoir pris connaissance du Pacte financier et fiscal de solidarité, il est demandé à l'assemblée d'indiquer leurs éventuelles remarques.

Aux termes du débat, plusieurs points ont été évoqués :

- L'intercommunalité doit être attentive à la baisse des financements communaux,
- Demande de fonds de concours pour les communes afin de financer leurs projets,
- Constat que les communes sont sollicitées mais qu'il y a peu de contrepartie financière.

Il est également fait remarquer que ce type de document est difficilement appréhendable et qu'il serait préférable d'avoir des synthèses explicatives.

- **Délibération - Plan de gestion – boisements des rives sud-ouest lémanique - Avis du Conseil municipal**

Dans le cadre de l'instruction du dossier relatif au projet du plan de gestion des boisements, de la ripisylve et des plantes exotiques envahissantes des cours d'eau et des rives du lac Léman – sud-ouest lémanique, déposé par Monsieur le Président de Thonon Agglomération, une enquête publique aura lieu du mardi 2 janvier au jeudi 1^{er} février dans les communes membres de l'agglomération.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'EMETTRE un avis favorable à la demande d'autorisation susvisée.

Les conseillers souhaitent avoir des informations complémentaires sur la nature et la durée des travaux.

- **Rapport de la Chambre régionale des comptes – Mobilité transfrontalière**

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre régionale des comptes, sur la mobilité transfrontalière et émet les remarques suivantes :

- Il y a un besoin urgent d'augmenter les infrastructures (trains supplémentaires, doublement des voies ...) afin que les équipements soient plus efficaces,
- Mettre en place des offres parking + train permettant aux voyageurs de garer leurs véhicules et de continuer à prendre le train. L'émergence de parkings payants pourrait, à défaut, inciter à la reprise de la voiture.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Réponse au Président de la Région – Trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) – démarche de modification du Schéma régional d’Aménagement et de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET)**

Après lecture de la proposition de courrier, le Conseil municipal valide son contenu et son envoi au Président de la Région.

- **Recensement de la population – Populations légales - INSEE**

Monsieur le Maire informe l’assemblée avoir reçu de la part de l’INSEE, un courrier dénombrant la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2024 (1 504 personnes) qui comprend la population municipale (1 477) et la population comptée à part (27).

En comparaison, au 1^{er} janvier 2023, la population totale était de 1 516 (1 495 pour la population municipale et 21 pour la population comptée à part).

- **Feux d’artifices – juillet 2024 – Projet d’association avec la commune de Douvaine**

La commune de Douvaine souhaite s’associer avec la commune de Ballaison pour les feux d’artifices du 13 juillet prochain.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s’ils sont partant pour ce projet. Sur le principe, les conseillers sont d’accord. Il reste maintenant à trouver le lieu et s’accorder sur le financement.

- **La nuit est belle**

Pour information, il n’y aura pas d’évènement « La nuit est belle » en 2024. Une réflexion est en cours pour organiser cet évènement sur plusieurs jours et à une autre période dans l’année.

- **L’Epicurienne**

L’Epicurienne sera de retour en 2024 avec un lieu pour l’instant inconnu. Pour cette nouvelle édition, l’idée est de trouver un lieu particulier.

Le Conseil municipal fait savoir que la commune est favorable pour aider à son organisation (personnel, prêt de matériel ...).

- **Courrier – Zone de préemption – Espaces naturels sensibles**

Monsieur le Maire informe l’assemblée avoir reçu un courrier du Département informant de sa décision de créer des zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles. Certaines de ces zones sont situées sur le territoire de la commune. Afin de poursuivre cette mise en œuvre, le département doit recueillir, au préalable, l’accord de l’autorité compétente en matière de PLU, Thonon Agglomération en l’occurrence.

QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 13 février 2024.

Clôture de la séance à 22h30

Le secrétaire de séance
Alexandre UGO

Le Maire
Christophe SONGEON

